

Délibération du
Pierrefeu-du-Var
Conseil Municipal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Var

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 08/07/2022



ID : 083-218300911-20220705-DEL_23_07_2022-DE

COMMUNE DE
PIERREFEU-DU-VAR

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 05 JUILLET 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	24
Pouvoirs :	4
Absent :	1

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet 2022, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 29 juin 2022

Étaient présents : Patrick MARTINELLI, Jean-Bernard KISTON, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Jean-Luc ROVERE, Josette BLANC, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gérard GHARBI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Dominique RAVIGNEAUX, Christian BACCINO, Stéphanie BOURGES, Peter PARDIGON, Émily MAZZOLENI, Lionel POLESKA, Quentin VERBRUGGHE, Marc BIGARE, Virginie BAFFARD

Excusé(s) ayant donné procuration :

Véronique LORIOT A Dominique RAVIGNEAUX
Claude CALVIN A Josette BLANC
Stéphanie GOZZOLI A Stéphanie BOURGES
Alain PRADIER A Marc BIGARE

Absents : Nadine FANTINO.

Secrétaire de séance : Monsieur BACCINO Christian est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DEL-23-07-2022 - Marché de prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration communale et de l'unité de dépotage des matières de vidange, du bassin d'orage et du piège à cailloux

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés,

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale,

VU l'avis d'appel à la concurrence publié le 15 février 2022

VU les procès-verbaux des commissions d'appel d'offres en date des 25 mars 2022

1

CONSIDERANT que le contrat de prestation de service de la station d'épuration actuellement en vigueur arrive à terme le 1^{er} juillet 2022

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de cette prestation de service de la station d'épuration à compter du 1^{er} juillet 2022

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres a déclaré le marché infructueux car les offres excèdent les crédits alloués à ce marché et l'estimatif du maître d'œuvre. Certains éléments du cahier des charges seront repris et une négociation (Article R.2124-3-6° du Code de la commande publique) sera engagée avec les deux candidats.

CONSIDERANT que les négociations ont été menées auprès des deux candidats qui ont déposé une offre. Les deux candidats ont été questionnés par mail le 9 juin 2022 pour une remise des réponses par mail le 22 juin 2022. L'analyse des réponses a été présentée au pouvoir adjudicateur le 28 juin 2022.

A l'issue de l'analyse, le pouvoir adjudicateur décide de retenir le candidat COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE (VEOLIA), pour un montant de 214 297,50 € HT la première année et 194 575,50€ HT/an les trois autres années.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité et décide :**

D'APPROUVER les propositions ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que les pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

FAIT A PIERREFEU-DU-VAR, LES JOUR, MOIS ET
AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE

